

Foire à questions

Participants du spectacle Patinage STAR (Privé)

La participation est-elle obligatoire ?

La participation au spectacle est volontaire. Cependant, tous les patineurs sont invités et encouragés à participer afin de partager les habiletés de patinage qu'ils ont acquis dans un numéro chorégraphié par des professionnels pour le plaisir d'un public composé de famille et d'amis.

Quand ont lieu les pratiques de spectacle ?

Les pratiques de spectacle Patinage STAR (Privé) sont à des temps différents que les sessions d'Automne-Hiver.

Le temps des pratiques de spectacle est sur la page web pour le spectacle, votre reçu d'inscription, ainsi que sur votre calendrier personnel sur votre compte.

Mon patineur doit-il être présent à toutes les pratiques ?

Puisqu'il n'y a que 5 périodes de pratique, nous demandons aux patineurs d'être présents à toutes les pratiques, mais nous comprenons qu'un patineur doit s'absenter à cause d'une maladie. Veuillez garder en tête que chaque patineur est intégral au numéro de spectacle et que leur absence peut gêner la performance des autres patineurs dans le groupe. Des pénalités peuvent s'appliquer, si votre enfant ne satisfait pas les exigences de présence.

Pendant combien de temps mon enfant sera-t-il sur la glace durant le spectacle ?

Les patineurs inscrits en Patinage STAR (Privé) ont plusieurs options disponibles.

- Tous les participants seront éligibles pour s'inscrire à un minimum de 1 numéro de groupe, ainsi que de participer à la finale.
- Les patineurs ayant fait 3 compétitions (STAR 2 et plus) sont éligibles pour s'inscrire au numéro compétiteur. (preuve de participation, résultats photocopiés, doivent être soumis au club avant le début des pratiques de spectacle)
- Les patineurs ayant passé au moins le test de dance Junior Argent (Homme) ; 2 tests danses Sénior Argent (Femmes) sont éligibles pour s'inscrire au numéro de danse. Un maximum de 12 patineurs peut participer. La priorité est basée sur la date d'inscription. Les entraîneurs ne peuvent s'inscrire que s'il reste des places.
- Les patineurs ayant atteint les critères annuels de SOLO (STAR 4 et plus avec les résultats de 4 compétitions) sont éligibles à avoir un autre numéro de spectacle. Les entraîneurs recevront des copies des critères de solo pour 2018.

Mon enfant doit-il participer aux deux dates de spectacle ?

Tous les patineurs inscrits au spectacle doivent participer aux deux présentations du spectacle « Images sur Glace » qui auront lieu Samedi le 21 avril et dimanche le 22 avril.

La pratique générale est-elle obligatoire ?

Oui, la pratique générale est obligatoire. La pratique n'est pas ouverte au public. Les patineurs peuvent partir après avoir complété leur numéro(s).

Est-ce que je peux rester avec mon enfant durant le spectacle ?

À cause du grand nombre de participants, l'accès aux corridors et aux chambres est réservé aux patineurs et aux volontaires.

Est-ce que je dois acheter un costume ?

Le club est responsable pour la location des costumes pour le numéro de votre enfant. Vous n'avez pas à acheter de costume.

- Tous vêtements et équipements doivent être identifiés au nom du patineur.

Mon enfant recevra-t-il un repas ?

Le club ne fournira PAS de repas. Une petite collation sera fournie durant l'entracte lors des jours de spectacle. Veillez-vous assurer que votre enfant ait mangé avant son arrivée. Si un patineur a des allergies ou des intolérance alimentaires, veuillez fournir une NOTE énumérant les allergies ou les intolérances alimentaires. Les patineurs **ne doivent PAS** amener de la nourriture contenant **des arachides ou des produits de noix.**

Pourquoi mon enfant ne peut-il pas ramener son équipement après la pratique générale / le spectacle ?

Afin de s'assurer qu'aucun équipement ne soit oublié ou égaré. Les enfants **DOIVENT** laisser leurs patins dans les chambres après la pratique générale vendredi le 20 avril. Ils quitteront l'aréna avec leurs souliers normaux. Les patins et l'équipement ne seront ramenés qu'après la fin du spectacle de dimanche.

Y-a-t-il un objets-perdus ?

Le club tentera de collecter tous vêtements et tous équipements restants après le spectacle. Ces derniers seront récupérables au bureau du club à partir du 30 avril. Veuillez envoyer un courriel pour s'assurer qu'un volontaire soit présent.

Y-at-il des coûts supplémentaires ?

- Les billets pour que la famille et les amis puissent regarder les performances seront disponibles à partir de la 2^e semaine de mars au coût modeste de 10\$ par personne. Les sièges sont numérotés et le billet que vous achetés est garanti.
- Si vous vouliez acheter un DVD, il serait disponible en prévente pour le coût modeste de 30\$. Les DVD achetés au spectacle couteront 35\$.
- Un professionnel prendra des photos individuelles et de groupe de haute qualité pour nos patineurs, qui seront disponible durant le spectacle. Les patineurs inscrits en Patinage STAR ne sont pas obligés de prendre une photo. Ceci est une décision personnelle. Les patineurs qui décident de prendre des photos seront obligés de les acheter.
- Vous devez chercher vos enfants au plus tard 15 minutes après chaque pratique de spectacle et chaque représentation de spectacle. Un frais de 5\$ par bloque de 5 minutes s'appliquera pour les parents qui viendront chercher leurs enfants en retard.

Pénalités

Le club subventionne le coût de la location du costume à condition que le patineur assiste à toutes les pratiques, à la pratique générale et aux deux représentations du spectacle. Si le patineur ne peut pas être présent à toutes les activités, des frais peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si mon enfant change d'avis et ne souhaite pas participer après son inscription ?

Tous les costumes doivent être commandés avant le 16 janvier 2018. Les frais d'annulation selon la politique du spectacle s'appliqueront.